

LE FOSSÉ ENTRE LES HOMMES ET LA DPJ

Mémoire présenté par Réseau Masculinités et Société en collaboration avec le Regroupement provincial en santé et bien-être des hommes dans le cadre de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

12 décembre 2019

Table des matières

Présentation de l'auteur, du Réseau et du Regroupement	1
1) Introduction	2
2) Problématique	3
a) Méconnaissance des types de socialisations masculines... et des compétences des pères.	3
b) Un rapport de cultures	5
3) Un service d'accompagnement professionnel	6
a) L'opposition entre le contrôle social de la DPJ et la quête d'autonomie des hommes	6
b) La complexité du système de protection de la jeunesse et de la justice (tribunaux)	7
c) Le syndrome de la parole aliénée	7
d) Des rapports de la DPJ écrits à deux mains	8
e) La difficile crédibilité	8
f) Une perception différenciée du rôle de l'accompagnateur	8
g) Des histoires à succès	8
4) Des recommandations	9
a) Formation des intervenants de la DPJ sur les réalités masculines dans un contexte d'intervention	9
b) Développer des interventions misant sur les forces des hommes, leurs acquis, leurs expériences	9
c) Appuyer les parents dans leurs rôles parentaux et conjugaux	10
d) Encourager le développement de la formule des accompagnateurs au sein du réseau social et dans des organisations communautaires et publiques et clarifier le rôle d'accompagnateur pour favoriser le rapport hommes et DPJ	10
5) Conclusion	11
Références	12

Présentation de l'auteur, du Réseau et du Regroupement

Le fossé entre les hommes et la DPJ

Mémoire rédigé par Jacques Roy, Ph.D.(sociologie), professeur associé à l'UQAR, président du Réseau Masculinités et Société et membre du Regroupement provincial en santé et bien-être des hommes

roy-jacques@bell.net

Présentation du Réseau Masculinités et Société

La mission du Réseau Masculinités et Société (RMS) est à deux volets : 1-Diffuser de l'information sur les réalités masculines dans différents milieux à partir des connaissances scientifiques et des interventions documentées des milieux des pratiques ; 2- Alimenter la réflexion et les débats sur les enjeux qui concernent les hommes dans différentes sphères de la vie en société sur la base de données scientifiques probantes et d'observations des milieux de pratiques. Le Réseau est composé de chercheurs universitaires et d'intervenants du réseau des organismes communautaires oeuvrant auprès des hommes.

Présentation du Regroupement provincial en santé et bien-être des hommes

La mission du Regroupement provincial en santé et bien-être des hommes (RPSBEH) est de favoriser l'amélioration de la santé et du bien-être des hommes au bénéfice de la collectivité. Notamment en regroupant, représentant et en accompagnant des organismes communautaires et autres acteurs interpellés par les réalités masculines.

Les objectifs du Regroupement sont les suivants :

- Promouvoir l'importance de la Santé et du bien-être des hommes par des représentations auprès des divers paliers de gouvernement et des décideurs des réseaux de services communautaires et institutionnels;
- Promouvoir la reconnaissance, le développement et la consolidation des organismes communautaires oeuvrant en Santé et bien-être des hommes;
- Favoriser une vie associative entre les membres du regroupement et les soutenir dans leurs besoins liés à la formation et à l'information;
- Favoriser le développement et le transfert de connaissances en Santé et bien-être des hommes afin de permettre un renouvellement des pratiques sociales;
- Favoriser l'évolution des mentalités et des comportements par la promotion de la Santé et du bien-être des hommes auprès des médias et de la population en général.

1) Introduction

Le présent mémoire puise à deux sources : a) un service d'accompagnement professionnel auprès d'hommes vivant des difficultés avec le milieu de la justice et de la protection de la jeunesse¹, réalisé sur trois ans au Centre de ressources pour hommes AutonHommie (2015 à 2018); b) un programme de recherche sur les *Perceptions des hommes québécois de leurs besoins psychosociaux et de santé ainsi que leur rapport aux services*², programme financé par le FQRSC (2012-2015).

À partir de ces deux sources, ce mémoire engage une réflexion-synthèse afin de retenir les principaux constats qui en découlent et de proposer des recommandations visant à améliorer les rapports entre la DPJ et les hommes au bénéfice des enfants, des pères et des mères. Avant d'aborder le sujet, il importe de mentionner que de belles histoires de collaboration entre des hommes et la DPJ ont été observées dans le cadre de l'accompagnement professionnel des hommes auprès de la DPJ. Des histoires qui ont été à l'avantage des enfants et des familles. Des histoires témoignant de l'ouverture à l'autre et de la rigueur nécessaire pour démêler les écheveaux inextricables d'une situation. Enfin, des histoires au cours desquelles il est arrivé que des intervenants de la DPJ, avec professionnalisme et humilité, ont mentionné en cours de route s'être trompés quant à leurs perceptions concernant un père ou une situation donnée au profit d'un réajustement de mesures. Mais, dans ce parcours, il y a eu suffisamment d'expériences négatives pour qu'il soit nécessaire de mettre en perspective l'existence de difficultés observées dans le rapport entre les hommes et la DPJ afin de suggérer des mesures visant à l'améliorer.

¹ Roy, J., *Accompagnement professionnel d'hommes vulnérables auprès d'institutions et de professionnels du domaine de la justice. Une perspective socio-juridique d'accès à la Justice*, Rapport final, Québec, Centre de ressources pour hommes l'AutonHommie, 2018.

² Quatre recherches ont été publiées dans le cadre de ce programme, soit une méta-synthèse (Roy *et al.*, 2014, un rapport sur les données publiques concernant les hommes (Roy *et al.*, 2015 et 2017), un sondage effectué auprès d'hommes québécois (Tremblay *et al.*, 2015) et une étude qualitative sur quatre groupes spécifiques d'hommes Tremblay *et al.*, 2016).

2) Problématique

La distance entre les pères et le milieu de la protection de la jeunesse constitue un phénomène documenté dans le champ des pratiques (Pouliot et Saint-Jacques, 2005; Dominelli, Strega, Walmsley, Callahan et Brown, 2011; Maxwell, Scourfield, Featherstone, Holland et Tolman, 2012; Devault, Huard-Fleury, Monette-Dréville, Lacharité, deMontigny et Dubeau, 2015). Cette distance observée tient à différents facteurs. Un de ces facteurs concerne les hommes eux-mêmes dans leur rapport avec les services en général. Les écrits sont nombreux à constater que les hommes sous-utilisent les services existants pour des motifs tenant à la socialisation masculine traditionnelle (Bizot, Viens et Moisan, 2013; Cazale *et al.*, 2013; Lecours *et al.*, 2013; Roy *et al.*, 2014; Roy, 2017; Tremblay *et al.*, 2015). Plus globalement, il existerait, dans l'esprit de certains hommes, une contradiction entre l'identité masculine et le fait de recourir à de l'aide et à des services (Bizot *et al.*, 2013; Genest Dufault, 2013). Brooks (1998) a notamment mis en évidence les paradoxes entre les exigences des normes reliées à la masculinité traditionnelle et les exigences reliées à la demande d'aide. Par ailleurs, le culte de l'autonomie est prédominant chez les hommes (Roy *et al.*, 2014). Ces deux constats expliqueraient en bonne partie le phénomène de sous-consultation observé chez les hommes comparativement aux femmes. En complément, ajoutons qu'un sondage réalisé en 2014 auprès de 2 084 hommes québécois révélait les degrés d'accord suivants pour ces énoncés : « Je n'aime pas me sentir contrôlé par les autres » (92,4 %); « Quand j'ai un problème, j'essaie de le résoudre tout seul » (84,6 %); « J'aime mieux régler mes problèmes par moi-même » (74,9 %); « Ça va se régler avec le temps » (68,4 %); « Mes problèmes, je préfère les garder pour moi » (67,8 %); « Quand je suis triste ou préoccupé et que quelqu'un essaie de m'aider, ça m'agace » (45,4 %); « Quand je suis obligé de demander de l'aide, ma fierté en prend un coup » (35,1 %); « Je me sentirais faible de demander de l'aide » (25,4 %) (Tremblay *et al.*, 2015). Il y a ici une première collision frontale entre les hommes et la DPJ comme institution : les hommes, très majoritairement, n'aime pas être contrôlés par d'autres alors que la DPJ est une institution de contrôle social de par sa loi constituante.

Parmi d'autres facteurs pouvant expliquer un certain fossé entre les pères et la DPJ, soulignons certaines dimensions endogènes à l'institution de la protection de la jeunesse. À notre avis, deux méritent d'être soulevées : la méconnaissance des types de socialisations masculines chez les intervenants et la coexistence trouble de deux cultures différentes.

a) Méconnaissance des types de socialisations masculines...et des compétences des pères.

Cette méconnaissance chez le personnel de la DPJ ne date pas d'hier. Déjà, l'importante recherche de Pouliot et Saint-Jacques (2005) au début des années 2 000 et réalisée auprès de 229 intervenants de la DPJ, dressait la table. Malgré le fait qu'à cette époque déjà, le discours des Centres jeunesse était d'impliquer les pères dans l'intervention – suivant en cela une certaine désirabilité sociale et l'évolution du droit québécois en matière de reconnaissance des droits des deux parents –, des lacunes importantes dans la pratique ont été mises en évidence par l'étude. Ainsi, selon les auteures, les intervenants étaient loin d'être convaincus de l'utilité des pères dans l'intervention : « [...] la volonté officielle d'aller chercher le père et les mesures qui en découlent sont généralement perçues comme une formalité contraignante ou un surcroît de travail » (Pouliot et Saint-Jacques, 2005 :30).

Également, les activités offertes aux pères ne répondraient pas spécifiquement à leurs besoins et ne favoriseraient pas l'engagement paternel par des projets qui seraient plutôt axés sur la complémentarité parentale visant à reconnaître et à mettre à contribution les compétences, les forces et l'expérience spécifique des pères (Pouliot et Saint-Jacques, 2005). Ainsi, selon les auteures, il existait un hiatus entre le discours et la pratique en DPJ.

Dix ans plus tard, l'étude de Devault *et al.* (2015) soulignent que les écrits scientifiques sur les hommes évoluant dans les familles « négligentes » portent principalement sur trois thèmes : l'invisibilité (Dominelli *et al.*, 2011), l'insignifiance (« unimportance ») et la dangerosité (Bellamy, 2009). Ces courants de recherche seraient le reflet de pratiques axées davantage sur les déficits des pères que sur leurs forces. Mentionnons, par ailleurs, un autre courant de recherche qui progresse dans la littérature scientifique et qui porte sur une perspective salutogène (Macdonald, 2012) misant davantage sur les compétences, les habiletés et les expériences des hommes, et sur leur pouvoir d'agir (Bizot *et al.*, 2010).

Selon Deslauriers (2012), il faudrait trouver un point d'équilibre entre l'intervention sur les facteurs de vulnérabilité des pères et celle qui aurait pour effet de reconnaître le potentiel des pères et les étapes qu'ils franchissent en matière de paternité. Observation qui met en lumière l'existence d'un conflit potentiel entre des intervenants (souvent axés sur les problèmes et la perception négative des clientèles masculines). De fait, Devault *et al.* (2015) mettent en lumière l'existence d'une double contrainte chez les pères résultant de la socialisation masculine et des perceptions des intervenants à l'égard des hommes : celle reliée à leur expertise non-reconnue et celle reliée à l'autonomie recherchée. Ainsi, l'expertise des pères, selon la perception de ces derniers, serait jugée moindre que celle des mères aux yeux des intervenants, renforçant chez eux leur propre sentiment de ne pas être « adéquats ». D'autre part, le besoin d'autonomie des pères serait pour le moins mis à mal dans ce contexte où l'intervention est imposée dans un cadre légal (Devault *et al.*, 2015).

Sur un autre plan, des travaux récents sur les masculinités mettent l'emphase sur l'importance de développer une relation davantage égalitaire entre les intervenants et les hommes (horizontalité des services) par opposition à un certain professionnalisme misant sur une relation de « prise en charge » des clients (verticalité des services). Dans cette perspective, le père n'est pas considéré comme un être passif qui reçoit des interventions, mais bien comme un acteur au sens qu'Ansart l'entend, soit un « individu qui réalise des actions, joue un rôle, remplit des fonctions, selon des motivations et pour des fins qui lui sont, en tout ou en partie, personnelles » (Ansart, 1999, p. 3). Selon les études recensées, l'adoption d'une telle posture professionnelle rapprocherait les hommes des services, favoriserait une meilleure rétention aux plans de service et augmenterait l'efficacité des interventions (Roy *et al.*, 2014). Sans perdre de vue la protection des enfants et misant sur le soutien aux parents, cette approche d'horizontalité des rapports permettrait de diminuer les résistances, offrant ainsi la possibilité de créer une alliance de travail dans un contexte d'autorité.

L'intervention auprès des pères en protection de la jeunesse serait souvent liée à l'acceptation par le client d'une certaine vulnérabilité, à la reconnaissance de son besoin d'aide et donc à l'acceptation du soutien offert par des intervenants. Aussi, « [...] leur peur d'être jugés incompetents comme pères, donc de perdre éventuellement la garde de leurs enfants et la crainte que leur contact avec le milieu de la protection de la jeunesse n'exacerbe les problèmes qu'ils ont déjà avec le système de justice et leur impression que le système des services sociaux et les programmes en place ne sont pas aidants pour eux mais davantage

axés vers les mères. En d'autres mots, leur parole ne trouve pas d'oreille.» (Devault *et al.*, 2015 : 4). Bref, les conditions sont présentes pour un rendez-vous manqué à moins de faire le détour d'une connaissance des socialisations masculines dans le milieu de l'intervention.

b) Un rapport de cultures

Tout rapport entre une personne et un intervenant au sein d'une organisation est un rapport de cultures³. Les façons de penser, de voir et de sentir peuvent être différentes. Des valeurs s'entrechoquent et les mots n'ont pas toujours la même signification. Tant les intervenants de la DPJ que les pères sont donc régulièrement exposés à un conflit de cultures où les points de référence de chacun ne sont pas les mêmes pour comprendre le point de vue de l'autre. Et cela conditionne le regard porté sur les hommes par les intervenants. Certains auteurs avancent même que les pères seraient perçus comme de bons ou de mauvais pères avant même qu'ils n'aient pu prendre la parole dans le contexte d'une rencontre avec un intervenant ou une intervenante (Dominelli *et al.*, 2011; Maxwell *et al.*, 2012).

Différents niveaux de cultures sont en cause dans le rapport entre les hommes et la DPJ. Du côté des hommes, il y a celles tenant à leur propre socialisation masculine (Connell, 1994) telle que nous venons de l'évoquer. Dans cette perspective, plus le père se rapproche d'un modèle traditionnel hégémonique de socialisation masculine, plus il sera réfractaire à recevoir de l'aide, encore moins à la contrainte de normes imposées touchant à sa vie privée et à son identité de père telle qu'il la perçoit. Mais, en complément et sans qu'elle ne soit exclusive aux hommes, un autre niveau de culture mérite un examen. Il concerne le rapport entre les hommes et les services sociaux et de santé sous l'angle des cultures populaires.

Ce point de vue a été développé par Paquet (1989) dans ses travaux réalisés à l'Institut québécois de recherche sur la culture. Ces travaux ont permis de mettre en lumière l'existence d'une distance culturelle entre les classes populaires et les professionnels de la santé et des services sociaux, constat repris plus récemment par d'autres auteurs (Chauvin et Parizot, 2005; Couffinhall *et al.* 2005; Dupéré, 2011). Ses travaux mettent en évidence le fait que certains facteurs culturels liés à des représentations concernant la santé, à des valeurs et à des modes de vie différents, isoleraient les classes populaires du milieu des professionnels de la santé et des services sociaux. Plus précisément, l'auteure soutient que « la distance culturelle entre le système de santé et les classes populaires amène de l'incompréhension réciproque et un dialogue à sens unique » (Paquet, 1989 : 108). Selon ses termes, il y aurait dichotomie entre le « eux », soit les intervenants et le « nous », soit leur famille et leur milieu populaire.

Appliquée au secteur de la protection de la jeunesse, la pertinence de ce modèle s'accrédite du fait que la clientèle de la DPJ est, en bonne partie, issue des milieux populaires (Toupin, Pausé et Lanctôt (2009). La sous-scolarisation d'une partie de la clientèle masculine,

³ Pour les fins du mémoire, nous avons retenu la définition suivante de la culture : « l'ensemble des activités, des croyances et des pratiques communes à une société ou à un groupe social en particulier » (Étienne, Bloess, Noreck et Roux, 2004).

couplée avec un sentiment de méfiance à l'endroit de la DPJ (le « eux » et le « nous »), la perception de ne pas être entendus et compris par des intervenants « scolarisés » les dominant sur deux plans (un contexte d'autorité et sur le plan de la parole, du discours), et une socialisation favorisant chez eux l'autonomie et le contrôle de leur vie, constituent des ingrédients institutionnalisant la distance culturelle entre certains pères et la protection de la jeunesse. C'est précisément ce qu'illustre l'expérience d'accompagnement professionnel décrite dans la section qui suit.

3) Un service d'accompagnement professionnel

Cette partie porte sur les constats d'un service d'accompagnement professionnel offert à des hommes vulnérables auprès d'institutions et de professionnels du domaine de la justice et de la protection de la jeunesse. Le service est dispensé par le Centre de ressources pour hommes l'AutonHommie. Nous retenons les résultats pour la période 2015 à 2018 et uniquement pour le volet DPJ.

L'accompagnement professionnel consiste à préparer avec le père sa rencontre avec l'intervenant de la DPJ, à l'accompagner lors de la rencontre et à faire le bilan avec lui après celle-ci. Précisons que l'accompagnement professionnel vise à mieux identifier et à mieux communiquer les besoins du père en lien avec la situation de protection de la jeunesse. Il concourt à favoriser, pour le père, une relation optimale avec les intervenants de la DPJ, et, au besoin, une médiation entre les deux. En quelque sorte, l'accompagnateur agit comme un « facilitateur » dans les rapports entre le père et la DPJ. Voici les principaux constats dont certains recourent directement les conclusions d'écrits précédents sur le rapport entre les hommes et la DPJ.

a) L'opposition entre le contrôle social de la DPJ et la quête d'autonomie des hommes.

C'est peut-être la dimension la plus évidente d'une collision culturelle annoncée entre les hommes et la DPJ. C'est ainsi que, dans le cadre de l'expérience d'accompagnement professionnel, il a été observé qu'un sentiment d'injustice et de ne pas être écoutés, étaient, au point de départ, des obstacles chez les hommes rencontrés, tout particulièrement sur le plan des relations entre les pères et la DPJ. Également, avec des intervenants de la DPJ, la méfiance et la frustration de sentir que leur vie privée était « contrôlée » ont été des attitudes rencontrées régulièrement chez les hommes participants. Aussi, la perception que leur expérience comptait pour peu dans les plans de services, les décisions à prendre et les méthodes éducatives parentales utilisées, donc une absence d'autonomie ressentie dans leur rôle de père et le sentiment d'une non-reconnaissance de la valeur de la parole et du point de vue de l'homme. Enfin, le pouvoir de l'institution, tel que compris par les hommes en matière de protection de la jeunesse, pouvait avoir pour effet chez eux de créer une sorte d'inhibition dans l'expression de leur vision des choses et de leurs besoins. C'est ce que des hommes nous ont rapporté le plus souvent.

b) La complexité du système de protection de la jeunesse et de la justice (tribunaux)

Les institutions du milieu de la justice incluant la DPJ ont une culture propre qui s'inscrit parfois à distance de celle des hommes en raison du langage technique et de la complexité du système lui-même. Ainsi, combien de fois, des pères ont raconté avoir dit à leur avocat qu'ils avaient bien compris leur dossier et les recours suggérés alors qu'il n'en était rien au sortir de la rencontre. Penauds, ils nous confiaient n'avoir rien compris ou si peu! Et, c'était davantage vrai pour la clientèle peu scolarisée. Le problème également, c'est que ces pères n'arrivaient pas toujours à pouvoir dire ce qu'ils recherchaient pour eux et pour leurs enfants. Du côté de la DPJ, même scénario avec, par exemple, des plans de services qui apparaissent aux hommes bien étrangers à leur réalité, mais qu'ils signaient volontiers « pour ne pas avoir de problème ». Ils étaient loin d'être considérés comme des acteurs de ces plans. Dans la suite du parcours à la DPJ, l'engagement formel ainsi obtenu par la signature du plan de services ne sera donc pas nécessairement perçu de la même façon entre le père et les intervenants.

c) Le syndrome de la parole aliénée

Au départ de l'intervention, il n'était pas rare que certains hommes aient confié se sentir totalement incompris par les intervenants. De guerre lasse, ils ne parlaient plus, se réfugiaient dans un mutisme ou devinaient ce qu'il fallait dire ou ne pas dire. Sans compter parfois l'injonction fatale : « communiquez- nous vos émotions Monsieur, on vous écoute! ». Ils se sentaient alors souvent démunis en raison de leur déficit de parole devant des intervenants instruits, maniant avec aisance un savoir professionnel. Surtout, ils n'avaient pas toujours la confiance suffisante en eux pour donner leur point de vue, apporter les nuances utiles, bref, s'inscrire dans un dialogue véritable. Sans compter le tabou du contexte d'autorité : parler, c'est s'exposer à se faire retirer ses enfants potentiellement. Bon nombre de pères nous ont confié leur inconfort à cet égard. Et, dans ce contexte, l'attitudes des intervenants eux-mêmes ne contribuait pas toujours à rassurer le père, loin s'en faut! C'est ainsi que le manque de vocabulaire émotionnel de l'intervenant ou de l'intervenante et aussi l'incapacité de décoder adéquatement le langage masculin pouvaient constituer des obstacles certains à la relation avec le père. Par exemple, toute parole agressive ou marque d'agressivité de la part de ce dernier pouvaient rapidement être jugées comme de la violence alors que l'agressivité et la colère sont les seules émotions valorisées dans les normes de masculinité traditionnelle. Ces deux émotions à elles seules traduisent souvent tout un réservoir d'émotions telles que la tristesse, la peine, la peur, etc.

d) Des rapports de la DPJ écrits à deux mains

Combien de fois des hommes nous ont confié à nous et à leur avocat ne pas se reconnaître à la lecture d'un rapport de la DPJ soumis au tribunal. Parfois, des situations étaient méinterprétées au regard des faits, de la réalité, tels que constaté par le client et son accompagnateur lui-même ayant assisté aux mêmes rencontres. Le manque de rigueur a occasionné, dans un dossier, l'écriture de témoignages opposés de deux intervenantes de la DPJ sur des situations de faits dans le même rapport. Ils ne s'étaient manifestement pas relus du côté de la DPJ. Enfin, il arrivait à l'occasion que le rapport déposé au Tribunal de la jeunesse par la DPJ comporte dans sa première partie, soit celle de l'exposé des faits ou de la situation, une vision qui avait peu à voir avec les mesures réclamées dans la deuxième partie du rapport. Comme si deux mains avaient écrit le mémoire, la première, de l'intervenant ou de l'intervenante au dossier, la seconde, de la main du ou de la réviseur-e.

e) La difficile crédibilité

Il faut le souligner : la scène d'un père âgé d'une quarantaine ou d'une cinquantaine d'années devant une jeune intervenante au sortir de l'université, peut apparaître surréaliste à l'occasion. Surtout si celle-ci ne décode pas certains traits ou comportements masculins et qu'elle perçoit son travail comme de la « rééducation » à faire sans tenir compte de l'expérience et des forces du père. Le rendez-vous est condamné d'avance. Combien de pères se sont sentis incompris, voire humiliés par ce type de rencontre conduisant généralement à des contestations au Tribunal de la jeunesse. Quand ce n'était pas la démission du père, malgré notre soutien.

f) Une perception différenciée du rôle de l'accompagnateur

À l'expérience, les intervenants peuvent avoir des lectures différentes entre eux du rôle de l'accompagnateur. Les balises ne sont pas claires. Certains vont accepter une pleine participation de l'accompagnateur avec le père en présence de l'intervenant ou de l'intervenante. D'autres, se montrent très réservés, considérant l'accompagnateur davantage comme une contrainte qu'un acteur pouvant faciliter le dialogue entre l'homme et la DPJ. Dans un cas extrême, en contexte de révision d'un dossier, l'intervenante a demandé au parent de répéter la question qui venait d'être posée par l'accompagnateur puisque celui-ci ne devait pas le faire à sa place. Attitude qui ne prédispose pas à un rapport approprié entre les pères et la protection de la jeunesse.

g) Des histoires à succès

Dans ce parcours sur trois ans, il y a eu à l'évidence de belles histoires. Elles avaient toutes les mêmes caractéristiques : attitude d'accueil et de non-jugement de la part de l'intervenant ou de l'intervenante, écoute attentive du père, mise en confiance de celui-ci, recours à un langage accessible, capacité de l'intervenant ou de l'intervenante à mobiliser le père sur ses forces, à l'encourager à persévérer comme parent et à reconnaître son engagement paternel. Bref, à le considérer comme un partenaire! Indépendamment des situations et pour des cas qui s'annonçaient difficiles, ces conditions d'intervention ont permis des voies de passage favorisant l'implication et l'engagement paternel. À l'inverse, des attitudes relevant d'une méconnaissance des hommes ont pu, dans certains cas, faire déraiser un dossier qui se présentait d'entrée de jeu d'une manière avantageuse.

4) Des recommandations

Les recommandations proposées s'inscrivent dans la perspective d'améliorer le rapport entre les hommes et la DPJ pour le bénéfice premier des enfants et des familles :

a) Formation des intervenants de la DPJ sur les réalités masculines dans un contexte d'intervention

C'est la recommandation-phare de ce mémoire. Sans un tel programme de formation, l'incompréhension des uns et des autres dans le rapport entre les hommes et les intervenants de la DPJ se poursuivra à demeure avec son lot de conséquences inutiles et stériles, et d'absence de synergie entre les pères et les intervenants. D'ailleurs, il est symptomatique de constater que 15 ans après la publication du rapport Rondeau (Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes, 2004), le réseau de la DPJ ne soit pas doté d'un programme de formation sur les réalités masculines. Le rapport recommandait que :

[...] le réseau de la santé et des services sociaux développe et dispense systématiquement un programme de formation à l'intention des intervenantes et des intervenants de première ligne afin que ceux-ci soient mieux informés à transiger avec la clientèle masculine et habilités à mieux décoder leurs réels besoins » (p. 33).

Dans la foulée du rapport Rondeau, nombre de travaux (Roy *et al.*, 2014) ont mis en évidence l'importance d'offrir de la formation sur les réalités masculines considérant qu'une méconnaissance de ces réalités chez des intervenants contribuait d'une manière tangible à éloigner les hommes des services et à diminuer significativement l'efficacité des interventions réalisées auprès d'eux. Dans cette logique, il serait alors préférable de rechercher à mieux comprendre les hommes et à mieux les connaître plutôt que de vouloir procéder *a priori* à leur « rééducation » (Bizot et Dessureault-Pelletier, 2013; Gutmann, 2007; Tremblay, 2012). Ces constats nous apparaissent pertinents pour le secteur de la protection de la jeunesse. Nous recommandons la formation d'un comité de travail dont le mandat serait de définir les paramètres d'un programme de formation sur les réalités masculines en contexte de protection de la jeunesse, destiné aux intervenants et au personnel cadre de la DPJ. Le comité de travail serait tripartite et composé de représentants de l'Association des centres jeunesse du Québec, de chercheurs du Pôle d'expertise et de recherche en santé et bien-être des hommes et du Regroupement provincial en santé et bien-être des hommes.

b) Développer des interventions misant sur les forces des hommes, leurs acquis, leurs expériences

Des recherches soulignent à grands traits que l'expérience des hommes et leur potentiel ne sont pas toujours reconnus et mis à profit dans les milieux d'intervention (Dupéré, 2011; Genest Dufault, 2013; Lajeunesse *et al.*, 2013), notamment ceux œuvrant auprès des pères (De Montigny *et al.*, 2007; Gervais, De Montigny, Azaroual et Courtois, 2009; Lopez Arellano, Tremblay, Allard et Bergeron, 2009). Pourtant, il y aurait des avantages certains à miser sur des modèles d'interventions mettant à profit le potentiel des hommes (Bizot *et al.*, 2010; Macdonald, 2012). Voilà un beau défi pour le réseau de la DPJ.

c) Appuyer les parents dans leurs rôles parentaux et conjugaux

En complément des services de la DPJ, il arrive régulièrement, à l'expérience, que les parents requièrent une forme de soutien pour les aider concrètement à exercer leurs rôles parentaux et conjugaux. De plus, on ne peut dissocier l'effet des dynamiques parentales et conjugales sur l'efficacité de l'intervention en DPJ. Dans les circonstances, il importe que les intervenants de la DPJ soient sensibilisés à l'importance de ces aspects afin d'identifier les besoins des pères et des mères, et de référer le couple vers les services d'aide appropriés. Soulignons aussi que les connaissances développées sur le plan de l'acquisition des méthodes parentales positives confirment les bienfaits de la formation de groupe pour les parents. Un avis de l'Institut national de santé publique (2013) identifie les critères de succès de cette formation.

d) Encourager le développement de la formule des accompagnateurs au sein du réseau social et dans des organisations communautaires et publiques et clarifier le rôle d'accompagnateur pour favoriser le rapport hommes et DPJ

Tel que souligné plus haut, le rôle d'accompagnateur des pères à la DPJ est plutôt à géométrie variable et relève souvent de la perception des intervenants. Il importe que le réseau des DPJ se penche sur cette question afin d'établir des balises claires pour que l'accompagnateur puisse exercer son véritable rôle, soit celui d'un « facilitateur ». Un comité de travail mixte (DPJ et usagers/accompagnateurs) pourrait être mis sur pied afin de mieux définir le mandat de l'accompagnateur.

5) Conclusion

De l'avis de Me Alain Roy, président du Comité consultatif sur la réforme du droit de la famille, les hommes et les pères ne réagissent pas à la séparation et à ses suites de la même manière que les femmes et les mères. Sur la base d'observations lors des auditions de la Commission citoyenne sur le droit de la famille, qu'il a co-présidée, Me Roy a constaté que les hommes se sentent souvent incompris et ils estiment alors que le système de justice ne fait pas écho à leurs réalités particulières. Selon lui, on doit en être conscient, à défaut de quoi les pères et les hommes vont s'en trouver grandement désavantagés et ressentir une grave injustice⁴.

Le parallèle est invitant pour le réseau des DPJ. D'autant que les écrits recensés mettent en perspective l'existence d'une distance réelle entre les hommes, les pères et la DPJ. Deux univers porteurs de valeurs, de cultures et de points de référence souvent distincts. Pourtant, un rapprochement est possible, notamment par la formation des intervenants aux réalités masculines! Il s'agit d'un préalable pour une meilleure efficacité de la DPJ auprès des hommes et pour éviter, dans des cas ultimes, des drames ou des dérives qui auraient pu être évités autrement.

Selon la littérature scientifique, la socialisation des hommes ne favorise pas en soi un rapprochement de ceux-ci avec les services, tout spécialement ceux portant sur le contrôle social. C'est ainsi, par exemple, que des hommes auront peine à transiger avec des institutions comme la DPJ ou les tribunaux.

Enfin, l'expérience de l'accompagnement professionnel au Centre de ressources pour hommes AutonHommie auprès d'hommes et de pères s'est avérée concluante sur certaines dimensions-clés du rapport entre les hommes et la DPJ. Elle a notamment mis en évidence les effets positifs de l'accompagnement professionnel concernant un rapprochement père et intervenant, sur une meilleure compréhension mutuelle des réalités de chacun, sur la persévérance des pères dans leurs démarches ainsi que sur le fait, qu'à leur avis, ils ont gagné en confiance à travers les étapes du processus de protection de la jeunesse.

Nous espérons que ce mémoire puisse contribuer à sensibiliser les différents acteurs participant à la réflexion collective sur l'avenir de la DPJ, à l'importance de porter un examen sur les hommes et les pères dans leur rapport avec la protection de la jeunesse.

⁴ Communication par vidéo de Me Alain Roy le 21 février 2019 dans le cadre de LA SU-PÈRE CONFÉRENCE du Regroupement pour la Valorisation de la Paternité (RVP).
<https://www.rvpaternite.org/nouvelles-20190327-video-alain-roy/>

Références

- Ansart, P. (1999).** Acteur. Dans *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert/ Le Seuil, p. 3.
- Bellamy, J.L. (2009).** A national study of male involvement among families in contact with the child welfare system. *Child Maltreatment*, 14, 255-262.
- Bizot, D., Sirois, F., Plante, A., Pilote, E., Maltais, D., Savard, S. & Viens P.-A. (2010).** *Évaluation du programme Transition-Trajectoires Groupes d'entraide et de soutien pour hommes en situation de vulnérabilité psychosociale*. Saguenay : Université du Québec à Chicoutimi.
- Bizot, D. et Dessureault-Pelletier, M. (2013).** *Étude sur la perception des services psychosociaux offerts aux travailleurs suite à la fermeture d'une usine de pâte à papier dans un milieu mono industriel au Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Saguenay : Université du Québec à Chicoutimi.
- Brooks, G. R. (1998).** *A New Psychotherapy for Traditional Men*. San Francisco: Jossey-Bass.
- Cazale, L., Poirier, L.-R. et Tremblay, M.-È. (2013).** *Enquête québécoise sur l'expérience de soins 2010-2011. La consultation pour des services sociaux : regard sur l'expérience vécue par les Québécois* (vol. 3). Québec : Institut de la statistique du Québec.
- Chauvin P. et I. Parizot (2005).** *Santé et recours aux soins des populations vulnérables*, Paris : Editions Inserm.
- Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes (2004)** (sous la direction de G. Rondeau). *Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins. Rapport du comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes*. Québec : ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Connell, R. W. (1994).** Psychoanalysis on masculinity. In H. Brod et M. Kaufman (eds). *Theorizing masculinities* (p.11-38). Thousand Oaks: Sage.
- Couffinhal A., Dourgnon P., Geoffard P.Y., Grignon M., Jusot F., Lavis J., Naudin F. et D.Polton (2005).** Politiques de réduction des inégalités de santé, quelle place pour le système de santé? Un éclairage européen », *Questions d'économie de la santé, Synthèse*, 92 et 93.
- De Montigny, F., Devault, A., Miron, J.M., Lacharité, C., Goudreau, J. & Brin, M. (2007).** *L'expérience de pères de l'Outaouais de l'allaitement maternel et de la relation père-enfant*. Gatineau : Université du Québec en Outaouais.
- Deslauriers, J.M. (2012).** Le regard de jeunes pères sur leur enfance et leur adolescence. *Service social*, 58 (1), 12-31.
- Devault, A., Huard-Fleury, M.C., Monette Drévilion, M., Lacharité, C., deMontigny, F. et Dubeau, D. (2015).** "Can you hear me, Major Tom?" Les liens entre les pères et les intervenants dont les enfants sont sous les soins des services de protection de l'enfance. In Lacharité, C. & Sellenet, C. (Eds.) *La protection de l'enfance*. Presses de l'Université du Québec.

Dominelli, L. Strega, S., Walmsley, C., Callahan, M., Brown, L. (2011). 'Here's my story': Fathers of 'Looked after children recount their experiences in the Canadian child welfare system. *British Journal of Social Work*, 41, 351-367.

Dorais, M. (2015). *Le métier d'aider*. Montréal : VLB éditeur.

Ducharme, F., Lévesque, L., Éthier, S. et Lachance, L. (2007). Le soin « au masculin » : les perceptions de l'expérience d'aidant et des services chez des conjoints âgés aidants. *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, 26(1), 143-159.

Dupéré, S. (2011). *Rouge, jaune, vert et noir : expériences de pauvreté et rôle des ressources sociosanitaires selon des hommes en situation de pauvreté à Montréal*. Thèse de doctorat, Faculté de sciences infirmières, Université Laval.

Étienne, J., Bloess, F., Noreck, J.-P. et Roux, J.-P. (2004). Culture. *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Hatier, p. 120.

Genest-Dufault, S. (2013). *Les hommes nus d'amour, l'expérience masculine de la rupture amoureuse : perspectives sur le deuil, le genre et le sens dans l'hypermodernité*. Thèse de doctorat. Québec : École de service social, Université Laval.

Gervais, C., De Montigny, F., Azaroual, S. & Courtois, A. (2009). La paternité en contexte migratoire: étude comparative de l'expérience d'engagement paternel et de la construction de l'identité paternelle d'immigrants magrébins de première et de deuxième génération. *Enfances, Familles, Générations*, (11), 25-43.

Gutmann, M. (2007). *Fixing Men - Sex, Birth Control, and AIDS in Mexico*. Berkely, Los Angeles & London: University of California Press.

Institut national de santé publique du Québec (2013). *Avis scientifique sur les programmes de formation aux habiletés parentales en groupe*. Québec : Gouvernement du Québec.

Lajeunesse, S.-L., Houle, J., Rondeau, G., Bilodeau, S., Villeneuve, R. et Camus, F. (2013). *Les hommes de la région de Montréal. Analyse de l'adéquation entre leurs besoins psychosociaux et les services qui leur sont offerts*. Montréal : ROHIM.

Lecours, C., Pomey, M.-P. et Tremblay M.-E. (2013). *Enquête québécoise sur l'expérience de soins 2010-2011. L'hospitalisation et la consultation d'un médecin à l'urgence d'un hôpital : regard sur l'expérience vécue par les Québécois* (vol. 4). Québec : Institut de la statistique du Québec.

Lopez Arellano, J.L., Tremblay, G., Allard, F. et Bergeron, M. (2009). *Jeunes pères : portrait sociodémographique, moments charnières et pistes d'intervention visant le soutien de l'engagement paternel chez les jeunes pères des quartiers centraux de la ville de Québec*. Québec: 1,2,3 go.

Macdonald, J. (2012). The Need to change our way to look at Men's Health: Australian Perspectives. In Tremblay, G. & Bernard, F.-O. (eds). *Future perspectives on intervention, Policy and research on men and masculinities: An International forum* (p. 144-148). Harriman: Men's Studies Press.

Maxwell, N., Scourfield, J., Featherstone, B., Holland, S. & Tolman, R. (2012). Engaging fathers in child welfare services: a narrative review of recent research evidence. *Child and Family Social Work*, 17, p.160-169.

Paquet, G. (1989). *Santé et inégalités sociales. Un problème de distance culturelle.* Québec : Institut québécois de recherche sur la culture.

Pouliot, E. et Saint-Jacques, M. C. (2005). L'implication des pères dans l'intervention en protection de la jeunesse : un discours et une pratique qui s'opposent. *Enfances, Familles, Générations*, (3), 1-37.

Roy, J. (2018). *Accompagnement professionnel d'hommes vulnérables auprès d'institutions et de professionnels du domaine de la justice. Une perspective socio-juridique d'accès à la Justice.* Rapport final. Québec : Centre de ressources pour hommes l'AutonHomme

Roy, J., G. Tremblay, D. Guilmette, D. Bizot, S. Dupéré et Houle, J. (2014). *Perceptions des hommes québécois de leurs besoins psychosociaux et de santé - Méta-synthèse.* Québec : Masculinités et Société. Université Laval.

Roy, J., L. Cazale, G. Tremblay, R. Cloutier, A. Lebeau, L. Paré et J. Sirois-Marcil (2015). *Un portrait social et de santé des hommes au Québec : des défis pour l'intervention.* Québec : Masculinités et Société. Université Laval.

Roy, J. et G. Tremblay (dir.), avec la collaboration de L. Cazale, R. Cloutier et A. Lebeau (2017). *Les hommes au Québec. Un portrait social et de santé.* Québec : Les Presses de l'Université Laval.

Toupin, J., Pauzé, R. et Lanctôt, N. (2009). Caractéristiques des jeunes contrevenants qui reçoivent des services dans les Centres jeunesse du Québec. *Santé mentale et justice*, 34 (2) 123-145.

Tremblay, G. (2012). Au-delà des frontières, l'interculture-action pour mieux avancer dans les études sur les hommes et les masculinités. *Intervention* (135), 6-16.

Tremblay, G., Roy, J., de Montigny, F., Séguin, M., Villeneuve, P., Roy, B. Sirois-Marcil, J. et Emond, D. (2015). *Où en sont les hommes québécois en 2014. ? Sondage sur les rôles sociaux, les valeurs et sur le rapport des hommes québécois aux services.* Québec : Masculinités et Société. Université Laval.

Tremblay, G., Roy, J., Beaudet, L., Chamberland, L., Dupéré, S., Le Gall, J., Roy, V., Guilmette, D., et Sirois-Marcil, J., avec la collaboration de D. Bizot, S-L. Lajeunesse et J. Desjardins (2016). *Les hommes et les services sociaux et de santé. Analyse qualitative d'entrevues de groupe focalisées tenues auprès d'hommes québécois.* Québec : Masculinités et Société. Université Laval.